

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 8 décembre 2025, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Nyx Pilon Mme Léane Renaud  
M. François Beaumont Mme Kim Bernatchez  
M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence du maire Samuel Malette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2025-RAG-7113

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec l'ajout suivant :

- #### - Transfert de postes budgétaires

Adoptée.

2025-RAG-7114

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 tel que présenté.

Adoptée.

2025-RAG-7115

## **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 44 118.82 \$ et la liste des comptes payés au montant de 15 636.81 \$ telle que présentée.

Adoptée.

## Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

## Liste des argent reçus

## Présentation de la liste des argent reçus au 3 décembre 2025 au montant de 41 836.15 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 3 décembre 2025**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 70 404.01 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 245.20 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Rapport des permis émis**

La directrice générale présente la liste des permis émis pour novembre 2025.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Présentation d'un état comparatif d'octobre et conciliation bancaire**

La directrice générale présente au conseil un état comparatif d'octobre et la conciliation bancaire du mois d'octobre 2025.

2025-RAG-7116

**APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE SUSPENDRE LA LOI 2 « LOI VISANT PRINCIPALEMENT À INSTAURER LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE QUANT À L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES MÉDICAUX ET À ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA PRESTATION DE CES SERVICES »**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé la Loi du 2, visant à instaurer de nouvelles mesures de gestion et de performance dans le réseau de la santé, notamment auprès des médecins de famille ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi était initialement connue sous le nom de projet de loi 106, intitulé « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services », et qu'elle a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 25 octobre 2025, sous bâillon ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi suscite une vive inquiétude auprès des professionnels de la santé, notamment en raison de son approche centrée sur la performance quantitative plutôt que sur la qualité des soins;

CONSIDÉRANT QUE les médecins de famille, en particulier dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau, assument une large gamme de responsabilités cliniques et communautaires essentielles au bon fonctionnement du système de santé;

CONSIDÉRANT QU'une telle réforme impose une pression supplémentaire dans un contexte déjà fragile, accentuant le risque

de décrochage, de départs vers d'autres provinces et de difficultés accrues de recrutement et de rétention;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de recentrer les politiques de santé sur les besoins des patients et sur le principe de soins humains, accessibles, continus et de qualité, mais que le mode de rémunération prévu par la Loi du 2 mise sur la quantité d'actes médicaux plutôt que sur la qualité des services rendus, ce qui va à l'encontre de ce principe fondamental;

CONSIDÉRANT QUE la confiance du public envers le système de santé repose sur la stabilité, la transparence, la reconnaissance des professionnels et leur implication dans les décisions qui les concernent;

CONSIDÉRANT QU'une réforme d'une telle ampleur devrait être élaborée selon une approche de co-construction avec les médecins et les acteurs du réseau, en tenant compte des réalités territoriales, des défis particuliers des régions périphériques, et dans un esprit de collaboration;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la reprise des négociations relatives aux modalités de la Loi 2, le recours à l'arbitrage devrait être privilégié afin de favoriser l'atteinte d'un consensus servant les meilleurs intérêts du système de santé;

CONSIDÉRANT QUE la consultation élargie des professionnels de la santé et des régions est un gage de légitimité et de pertinence dans l'élaboration des lois qui encadrent notre système de santé;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la municipalité de Bois-Franc appui le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau afin :

De demander au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la Loi du 2 afin de permettre une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé, notamment dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau;

De réclamer qu'une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions soit menée dans le cadre de cette réévaluation;

De demander que les négociations reprennent dans un mode d'arbitrage;

D'inviter le gouvernement à adopter une approche collaborative et fondée sur la co-construction pour toute future réforme en santé;

De rappeler l'importance de remettre les patients et la qualité des soins au centre des décisions politiques et administratives;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, aux députés de l'Outaouais, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'union des municipalités du Québec.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Soumission pour une station déchets, recyclage et compost pour la salle municipale**

La directrice générale présente au conseil une soumission avec des modèles modernes de station pour les déchets, recyclage et compost. Comme les prix de cette compagnie sont très élevés, le conseil demande à la directrice de voir avec une entreprise de la région si le prix serait plus bas et si ce n'est pas le cas, nous ferons l'achat en ligne.

2025-RAG-7117

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL ET DROIT DU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE notre offre de service avec Dufresne, Hébert Comeau (Rino Soucy) arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes très satisfaits des services offerts par cette firme;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de renouveler l'offre de service de Dufresne Hébert Comeau pour l'année 2026 au montant de 500 \$.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Demande de partenariat pour les concours Opti-Maths + 2026**

La directrice présente au conseil une demande de partenariat financier pour le concours Opti-Math + 2026. Le conseil ne participera pas cette année.

2025-RAG-7118

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMous – DEMANDE DE CRÉATION D'UN FONDS D'URGENCE POUR L'AIDE PSYCHOLOGIQUE AUX POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE les pompiers et premiers répondants de la Vallée-de-la-Gatineau sont exposés à des situations éprouvantes pouvant avoir un impact sur leur santé psychologique ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de soutenir ces intervenants afin de leur permettre d'obtenir une assistance psychologique rapide et adéquate en cas de besoin ;

CONSIDÉRANT QUE l'association La Vigile offre des services spécialisés d'aide psychologique destinés au personnel d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la solidarité et la collaboration entre toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau sont primordiales afin d'assurer des services adéquats à l'ensemble du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que :

La municipalité de Bois-Franc appui le conseil de la Municipalité de Grand-Remous dans sa demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) de créer une réserve de fonds d'urgence dédiée à

l'ensemble des services incendie du territoire, afin de faciliter un accès rapide à l'aide psychologique par l'association La Vigile pour les pompiers et premiers répondants et que ce fond d'urgence soit créé et amassé seulement par les municipalités ayant un service incendie ;

Adoptée.

2025-RAG-7119

#### **APPROBATION DU CALENDRIER DE COLLECTE 2026**

CONSIDÉRANT QUE la directrice présente au conseil le calendrier pour les collectes de déchets, recyclage et compost pour l'année 2026 avec deux collectes de gros rebuts au printemps et en automne;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'adopter le calendrier de collecte 2026 proposé par la directrice générale et d'envoyer celui-ci dans les domiciles par la poste.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Invitation à une conférence « Unis-vers-celles »**

La directrice générale présente au conseil une invitation à une conférence qui aura lieu à l'Auberge du Draveur dans le cadre des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Demande de don de la Croix-Rouge Canadienne Québec**

La directrice présente au conseil une demande de don de la Croix-Rouge. Comme la municipalité participe déjà avec un montant annuel pour de l'aide en cas de sinistre et que le budget de don a déjà été atteint cette année, le conseil ne donnera pas de montant supplémentaire.

2025-RAG-7120

#### **RÉMUNÉRATION ET AUGMENTATION DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu :

- d'augmenter la rémunération de Mme Annie Pelletier, M. Paul Richard, Mme Jessica Thibeault et le maire Samuel Malette de la moyenne 2025 de l'indice des prix à la consommation fédérale et provinciale.
- que les membres du conseil restent au même salaire que l'année 2025 sans aucune augmentation.

Ces augmentations seront effectives au 1er janvier 2026.

Adoptée.

2025-RAG-7121

#### **FERMETURE DU TEMPS DES FÊTES**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que le bureau municipal soit fermé du 22 décembre au 2 janvier inclusivement. Les heures normales d'ouverture reprendront le lundi 5 janvier 2026.

Adoptée.

2025-RAG-7122

### **VŒUX DES FÊTES**

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRCVG participent aux vœux des Fêtes avec CHGA ;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 275 \$ pour l'annonce des vœux par le maire plusieurs fois par jour jusqu'au fêtes et que c'est une belle façon d'encourager notre radio locale ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose d'autoriser le maire à faire les vœux des fêtes avec CHGA et que la directrice générale envoi aussi par la poste des vœux aux citoyens comme par les années passées.

Comme le vote n'est pas unanime, le maire demande le vote :

Pour : Léane Renaud, Kim Bernatchez, François Beaumont et Nyx Pilon

Contre : Philippe St-Jacques

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Budget 2026 et choix de la date pour le dépôt**

Comme nous sommes en année électorale et que dans ce cas, la municipalité peut faire l'adoption de son budget au plus tard le 31 janvier 2026, le conseil aimerait profiter de ce prolongement pour former un comité afin de travailler sur le budget avec la directrice générale en début janvier. La rencontre du comité aura lieu 8 janvier 2026 afin de finaliser le budget et la séance publique pour l'adoption aura lieu le lundi 12 janvier à 18 h incluant le plan triennal d'immobilisation.

2025-RAG-7123

### **DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE L'AMITIÉ DE BOIS-FRANC**

CONSIDÉRANT QUE le club de l'Amitié de Bois-Franc fait la demande, comme par le passé, à la municipalité si celle-ci peut commanditée le vin pour le souper de Noël;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager et de supporter les organismes de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la municipalité commandite le vin fourni à leur souper de Noël.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Rapport du camp de jour pour 2025 – Camp Le Terrier**

La directrice présente le rapport fourni par le Camp Le Terrier pour l'été 2025. Comme le rapport indique qu'ils sont encore en déficit, le Club Optimiste ne reprendra pas le camp de jour pour l'été 2026. La directrice mentionne au conseil qu'elle a eu une rencontre avec Jennifer Nolan de la MRC et celle-ci a mentionné qu'une rencontre aura lieu avec une compagnie qui pourrait prendre la gestion du

camp de jour pour l'été 2026. Dès qu'elle aura plus de détails, une nouvelle rencontre aura lieu pour prendre des décisions concernant le camp de jour pour l'été 2026.

2025-RAG-7124

### **PROGRAMME ÉTÉ CANADA 2026**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire embaucher un (1) étudiant durant la période estivale 2026, afin d'apporter une aide à la voirie, à l'entretien des espaces verts et l'entretien de bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est admissible à une subvention pouvant représenter jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'autoriser la direction générale à soumettre une demande pour un (1) étudiant dans le cadre de ce programme et de signer toutes documentations nécessaires.

Adoptée.

2025-RAG-7125

### **TRANFERTS DE POSTES BUDGÉTAIRES**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de procéder aux transferts de postes budgétaires suivants :

De :	02.130.00.282	Assurance salaire adm	1 000 \$
	02.130.00.419	Services professionnels	3 000 \$
	02.130.00.454	Formation et perfect.	1 500 \$
	02.130.00.660	Articles de nettoyage	300 \$
	02.140.00.341	Journaux et revues él.	750 \$
	02.220.00.721	Bornes sèche & schéma	5 000 \$
	02.320.00.521	Ent. Chemins trottoirs	2 000 \$
	02.451.10.729	Bacs et composteurs	500 \$
	02.701.50.454	Camp de jour	1 800 \$
	02.701.50.521	Ent. Parc et ter. jeux	800 \$
	02.702.30.670	Fournitures biblio	400 \$

Vers :	02.130.00.283	Assurance maladie	1 500 \$
	02.130.00.413	Compta. Et vérification	4 000 \$
	02.130.00.996	Subventions et dons	300 \$
	02.140.00.670	Fourniture bur élections	750 \$
	02.220.00.442	Entente incendie	8 100 \$
	02.320.00.525	Ent. Réparation véhicule	2 000 \$
	02.702.30.519	Achat de volumes biblio	400 \$

Adoptée.

2025-RAG-7125

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Samuel Malette, maire

---

Annie Pelletier, directrice générale